



CONGRES FEDERAL 2026

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

DIMANCHE 8 MARS 2026



C'est en présence d'un auditoire de 126 personnes, rassemblées dans l'amphithéâtre du CREPS Centre Val de Loire, et représentant les clubs, les instances régionales, départementales & nationales que s'est tenue notre assemblée générale 2026.

Le Président Jean-Luc QUERNEC a ouvert l'Assemblée Générale. Il salut la présence des cinq présidents des délégations nationales sportives, des présidents et membres des commissions de travail internes, de Jacques Goupil, Président d'honneur de notre fédération & Jean-Paul DORON, 1^{er} Vice -Président de la FNPF

Le Président souligne que cette AG constitue un moment essentiel de bilan, de transparence et de projection pour la fédération, dans un contexte où le sport évolue et où les enjeux environnementaux et institutionnels se renforcent.

1 - Approbation du Procès - verbal de la dernière assemblée générale et du règlement intérieur modifié

(annexe 1 au présent compte-rendu)

Ces deux documents sont approuvés à l'unanimité

2 - Rapport moral du Président fédéral :

« Je souhaite tout d'abord adresser un immense merci à Pascal, notre Secrétaire Général, pour le travail considérable accompli dans la rédaction et la consolidation des documents structurants de la FFPS.

Ces documents ont dû être adaptés en permanence afin d'intégrer l'ensemble des paramètres, recommandations et exigences successivement communiqués par le Ministère et par l'Agence Nationale du Sport au fil des mois. Ce travail d'ajustement constant a exigé rigueur, disponibilité et une grande capacité d'adaptation.

Les exigences ministérielles : des lignes rouges très claires

Plusieurs lignes rouges nous ont été fixées par le Ministère, conditionnant l'avancement de notre reconnaissance et de nos relations institutionnelles :

- La vérification de l'honorabilité de l'ensemble de nos responsables : clubs, comités départementaux et régionaux, bureaux des délégations nationales sportives, cadres de formation, arbitres et encadrants
- La mise en place effective d'un Comité d'éthique opérationnel
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de lutte et de prévention contre les agressions
- La création de cellules régionales d'écoute
- La signature du Contrat d'Engagement Républicain
- La signature de la charte d'écoresponsabilité
- La formalisation des contrats de subdélégations régionales
- La présentation d'un Projet de Développement Fédéral structuré
- La validation d'un Plan Sportif Fédéral cohérent et ambitieux.

Ces exigences ne sont pas accessoires, elles structurent désormais en profondeur la gouvernance du sport français.

Ainsi, doivent être inscrits sur le portail national de contrôle de l'honorabilité, afin d'être comparés au fichier des personnes condamnées pour des violences physiques, sexuelles ou sexistes conformément à la loi de modernisation du sport de 2022 :

- Tous les dirigeants des clubs sportifs et associations sportives
- Tous les dirigeants des comités départementaux et régionaux
- Tous les dirigeants fédéraux
- Tous les encadrants des écoles de sport
- Tous les formateurs, quel que soit leur niveau d'intervention

- Tous les commissaires, arbitres et juges-arbitres
- Tous les encadrants des équipes nationales, quel que soit leur rôle, y compris les bénévoles
- Tous les gestionnaires des adhésions et licences sur le site fédéral.

Il s'agit d'une responsabilité lourde, mais indispensable pour garantir la sécurité et l'exemplarité de notre organisation.

Un contexte institutionnel instable

Vous avez toutes et tous constaté les nombreux changements au sein du Ministère de tutelle : cinq ministres en dix-huit mois.

La Direction des Sports a changé de direction en janvier 2026. Notre correspondant en charge du dossier FFPS a également été remplacé, d'abord par un intérimaire, puis par une nouvelle personne avec laquelle, à ce jour, nous ne sommes toujours pas parvenus à obtenir un rendez-vous.

À cela s'ajoutent :

- Le départ de la Directrice de l'Agence Nationale du Sport, dont le poste demeure vacant
- La réduction drastique du budget des sports
- Une réelle désillusion collective à l'issue des Jeux de Paris 2024, alors que beaucoup espéraient un élan durable pour le sport français.

Dans ce contexte, nous sommes en droit de nous interroger sur l'engagement pris à notre égard : la mise à disposition, en 2026, d'un cadre technique d'État au poste de DTN.

Il convient de rappeler que seules deux fédérations disposant de sportifs de haut niveau ne sont toujours pas dotées d'un tel encadrement. La FFPS en fait partie.

Une dynamique sportive exceptionnelle : l'effet JFT

Malgré ces incertitudes institutionnelles, notre fédération progresse.

Grâce notamment au circuit JFT, nous avons enregistré :

- 2 620 licences sportives supplémentaires
- Soit une progression de 26,7 %
- Ainsi que la création de 70 nouveaux clubs.

Il s'agit d'une progression à la fois spectaculaire et inattendue.

Le premier enseignement majeur du circuit JFT est clair : la pêche des carnassiers est aujourd'hui la discipline la plus attractive auprès des jeunes.

Ce constat doit nous conduire à agir.

Il y a urgence pour la FFPS, et plus particulièrement pour la délégation nationale Carnassier, de mettre en œuvre un plan de développement des clubs intégrant cette pratique, non nécessairement comme activité principale, mais au minimum comme activité secondaire.

Nos jeunes issus du circuit JFT doivent pouvoir trouver, au sein de nos structures, des perspectives d'engagement, de progression et d'appartenance autres que les seules rencontres du circuit.

Pour cela, il est absolument indispensable que tous nos clubs, nos Comités Départementaux et Régionaux s'impliquent pleinement aux côtés des Fédérations Départementales afin que ces jeunes puissent, s'ils le souhaitent, bénéficier de formations complémentaires leur permettant d'aborder sereinement la compétition.

Les Fédérations Départementales ne disposent pas toujours de cette compétence spécifique et sont demandeuses de ces échanges, qui sont d'ailleurs prévus dans les conventions dites « filles » validées en 2021 entre la FNPF et la FFPS, et proposées à l'ensemble des structures départementales et régionales de nos deux fédérations.

L'enjeu est simple :

Transformer l'engouement en fidélisation.

Transformer la pratique événementielle en structuration durable.

Vers un rapprochement stratégique

Pour concevoir ce que pourrait être la pêche en France de demain, et faire front commun face aux mouvements animalistes et antisécistes, un rapprochement entre la pêche de loisir et la pêche sportive doit être étudié avec sérieux et lucidité.

Nos deux fédérations ont mis en place un Comité de Pilotage chargé de mettre sur la table l'ensemble des sujets qui nous sont communs, comme ceux qui nous différencient, afin de réfléchir ensemble aux passerelles nécessaires.

Un point me tient particulièrement à cœur : la réflexion sur la fusion de la carte de pêche et de la licence de pêche sportive.

Cette question mérite une analyse approfondie, notamment pour la pêche sportive en mer, qui n'est pas concernée par la carte de pêche en eau douce.

Ces travaux s'étaleront sans aucun doute sur deux à trois années afin de traiter les aspects administratifs, juridiques et financiers.

Bien que nos deux fédérations soient reconnues d'intérêt général, elles relèvent de deux ministères différents, qui n'avancent pas toujours sur des trajectoires parallèles.

Beaucoup de travail a été accompli, mais il en reste encore, y compris en interne. Si le rapprochement avec la pêche de loisir doit progresser, la finalisation de la structuration administrative et financière de la FFPS demeure une obligation institutionnelle.

La mise à plat de la tarification des adhésions et des licences, validée par l'Assemblée Générale du 9 octobre 2025, permettant une répartition plus équilibrée des recettes, donne aujourd'hui à notre Fédération la marge de manœuvre financière qui lui manquait.

Situation fédérale au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, la FFPS comptait :

- 846 clubs
- 12 428 licences sportives annuelles
- 104 ATP événementielles
- 1 212 ATP loisir

Soit un total de **13 744 membres**.

Une belle saison sportive à l'international

Sur le plan sportif, nos cinq délégations ont été à l'honneur en remportant 24 médailles :

- 6 médailles d'Or
- 10 médailles d'Argent
- 8 médailles de Bronze.

Je leur adresse mes sincères félicitations, avec une mention particulière pour les moucheurs, et plus encore pour Pierre KUNTZ, auteur de trois titres individuels consécutifs, une performance remarquable et unique.

Merci de votre confiance.

Merci de votre engagement.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente saison sportive 2026.

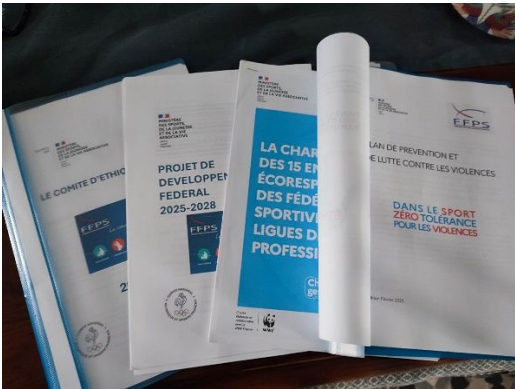


3 - Rapport d'activités par le Secrétaire Général :

Le Secrétaire Général explicite l'ensemble du process qui a été mis en œuvre pour répondre aux attentes de notre tutelle avec notamment l'élaboration & la négociation des documents et référentiels régaliens indispensables au renouvellement de notre délégation ministérielle .

Il insiste notamment sur le plan de prévention & de lutte contre les violences dans toutes ses composantes et la mise en place d'un réseau d'assistance régional aux victimes et d'un comité d'éthique fédéral .

Lors du Congrès, une séance de formation a été dispensée à l'attention de l'encadrement de nos équipes nationales . L'ensemble des supports de présentation- Annexe 2 - sera disponible sur le site internet fédéral .



**DANS LE SPORT
ZÉRO TOLÉRANCE
POUR LES VIOLENCES**

4 - Rapport financier par notre trésorière Générale :

Le bilan de l'exercice 2025 est présenté en séance et agrémenté par l'intervention de M. Le commissaire aux comptes. (Rapport sur les comptes annuels en Annexe 3)



5 - Bilan Sportif :

Nos 5 délégations nationales de discipline présentent l'excellent bilan sportif 2025 et fixent leurs ambitions pour l'année qui commence .La France accueillera deux mondiaux en 2026 : le Championnat du Monde de la Truite aux appâts naturels les 20 & 21 Juin (31) et le Mondial Jeunes U15-U20-U25 de Pêche au Coup les 7 & 8 Août (71) .

Laure HANSE PAUTROT, Responsable de la commission fédérale « Sport au Féminin » présente les nouvelles tenues de cérémonie de nos équipes de France .



6 - Orientations fédérales & Perspectives

Dans le cadre de notre projet de développement fédéral, le Président QUERNEC précise les grands axes d'orientations et de perspectives :

A. Modernisation des outils numériques

Dans une logique constante de modernisation et de simplification des usages, plusieurs améliorations ont été mises en œuvre ou le seront prochainement.

► Visio-conférence fédérale

- Passage à un module de niveau supérieur
- Augmentation significative de la capacité d'accueil
- Amélioration de la stabilité et de la qualité des échanges

► Système de vote dématérialisé

- Mise en place d'un nouveau module de vote
- Réception d'un SMS personnalisé contenant un lien direct vers la plateforme
- Aucun téléchargement nécessaire
- Procédure simplifiée, rapide et totalement sécurisée

► Logiciel adhésions et licences

- Déploiement d'une nouvelle version intégrant des API entrantes et sortantes
- Interconnexion avec :
 - Les modules d'inscription aux compétitions
 - Le site internet fédéral
 - La mise à jour automatique des coordonnées des clubs
- Mise en place d'un double système de connexion (authentification renforcée), désormais légalement obligatoire pour les fichiers des Fédérations Sportives

► Site internet fédéral

Finalisation de la mise en forme et optimisation du site fédéral :
<https://www.ffpspeches.fr/>

B. Renforcement de la cybersécurité et protection des données

La sécurisation des données constitue une priorité stratégique.

- Mise en place d'une authentification multi-facteurs (MFA)
- Recherche et désignation d'un référent cybersécurité
 - Obligation dans le cadre du RGPD
 - Vigilance accrue concernant les données sensibles, notamment financières

C. Financement des Comités Départementaux et Régionaux

► Subventions fédérales

À compter de 2026 :

- 0,50 € par licence sportive (plus de 18 ans) versés aux Comités Départementaux
- 0,50 € par licence sportive (plus de 18 ans) versés aux Comités Régionaux

Ces contributions fédérales :

- Ne remplacent en aucun cas les ristournes que peuvent accorder les délégations nationales à leurs structures territoriales dans le cadre de la gestion des épreuves officielles.

► Rappel des dispositions adoptées lors de l'AGE du 8 octobre 2025

Conformément au point 6 de la note de présentation relative à la réorganisation financière :

- Les Comités Départementaux ne sont plus autorisés à demander un droit d'adhésion aux clubs au titre de leur rattachement départemental.

- Les Comités Régionaux ne sont plus autorisés à demander un droit d'adhésion aux Comités Départementaux au titre de leur rattachement régional.

Toutefois :

- Les délégations sportives départementales et régionales régulièrement constituées peuvent instaurer une cotisation spécifique liée à la participation à des épreuves ciblées.

D. Évolutions statutaires

Une mise à jour des statuts (FFPS, Régions et Départements) sera incontournable.

Enjeux principaux :

- Prise en compte de l'évolution significative du nombre de licenciés de moins de 18 ans
→ Certaines associations, CD ou CR pourraient se retrouver sous l'autorité d'un collège électoral majoritairement composé de licenciés mineurs, ce qui nécessitera une adaptation statutaire claire et sécurisée.

Pour la prochaine olympiade :

- Réorganisation obligatoire des comités directeur des Comités Régionaux
- Respect strict de la parité Femmes/Hommes
- Intégration explicite de cette obligation dans les statuts

Harmonisation nationale :

- Les statuts des Comités Régionaux et Départementaux devront être, autant que possible, harmonisés sur l'ensemble du territoire afin de garantir cohérence et lisibilité.
- Des rencontres d'échanges et de pilotage par région seront initiées.

E. Professionnalisation de la Fédération

Les commissions fédérales poursuivront leurs travaux sur les dossiers qui leur sont confiés et formuleront des propositions visant à :

- Améliorer l'organisation fédérale
- Structurer davantage les processus internes
- Professionnaliser encore la gouvernance et le fonctionnement de la FFPS
- Booster le taux de féminisation de notre fédération

F. Convention FNPF / FFPS

Les travaux engagés se poursuivent dans la perspective d'un rapprochement constructif entre nos deux fédérations.

Plusieurs axes sont en cours :

- Le développement du Circuit JFT, qui s'élargira en 2027 à la pêche à la mouche
- Les travaux du comité de pilotage paritaire, qui étudie toutes les pistes susceptibles de rassembler l'ensemble des pêcheurs français – qu'ils pratiquent la pêche de loisir ou la pêche sportive – au sein d'une seule et grande famille se poursuivent .

Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'unité et de consolidation de notre représentation collective, que nous considérons comme la meilleure réponse face aux oppositions extérieures.

Conclusion

L'année 2026 s'inscrit pleinement dans une dynamique de :

- Modernisation numérique
- Sécurisation renforcée des données
- Clarification et équité financière
- Harmonisation statutaire
- Professionnalisation fédérale
- Rapprochement stratégique des acteurs nationaux

Ces orientations visent à renforcer durablement la solidité, la transparence et l'efficacité de la Fédération au service de tous ses licenciés et de l'avenir de la pêche sportive.

7 - Budget prévisionnel 2026 :

Pour mettre en place les actions prévues dans notre plan de développement et répondre aux exigences de notre tutelle, Mme la Trésorière Générale présente et soumet aux votes de l'assemblée le budget prévisionnel 2026.

Vote contre : Néant

Abstentions : 10

Pour : 57

Le budget prévisionnel 2026 est adopté .

8 - Elections fédérales :

Suite aux démissions pour convenances personnelles de Catherine DEZOTHEZ et HéliA LECLERC , L'assemblée générale a élu, sur proposition du comité directeur, deux nouvelles administratrices fédérales : Majorie MOSA & Aline FIGLEROWICZ



9 – Intervention de Jean-Paul DORON, 1^{er} Vice-Président de la FNPF



Message du Président Claude Roustan :

- Attention particulière portée au **partenariat FFPS-FNPF**
- **Groupe de travail paritaire** en place pour approfondir les relations et se projeter vers l'avenir

Points évoqués lors de son intervention :

- **3 000 jeunes supplémentaires** grâce au circuit JFT: essentiel pour l'avenir de notre passion commune et des organisations
- **Rapprochement stratégique** : sujet sérieux nécessitant travail, lucidité et réflexion sur l'organisation, la gouvernance et les conséquences ; le groupe de travail mis en place travaille assidument .
- **Contexte FNPF 2026-2027** : années de renouvellement (élections des associations, puis du Conseil d'administration)
- **Espoir de continuité dans les actions et le projet politique actuel**
- Partenariat réel et à féliciter
- Bienveillance du Conseil d'administration et du Bureau national vis-à-vis de la FFPS
- Stabilité souhaitée dans la gouvernance FFPS (contrairement à l'instabilité ministérielle)

Interpellé notamment par la délégation nationale Carpe, le Vice-Président prend acte de :

- Difficultés d'autorisations de compétitions par les AAPPMA, variables selon les départements
- **Déjà identifiées** par le comité de pilotage et remontées à la **commission développement du loisir pêche**
- Reporting prévu au prochain bureau (avril) et évocation en AG FNPF (juin)

Reconnaissance : La structuration et le renouvellement de l'agrément ministériel de la FFPS rassurent la FNPF sur le sérieux et la compétence de notre fédération .

10 – Awards d'Honneur

Jacques GOUPIL (Président d'honneur) a été remercié pour son rôle dans la création et la structuration de la FFPS. Il a rappelé les difficultés du parcours pour obtenir la délégation ministérielle et souligné que la FFPS deviendra une vraie fédération quand les bénévoles de toutes les délégations s'entraideront lors des championnats ne relevant pas de leur discipline de prédilection

La séance est levée à 13h

Le Président,

Le Secrétaire Général ,